

FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE ET DE LA Garderie DU RPI BLEQUIN – LEDINGHEM – VAUDRINGHEM



Année scolaire 2023-2024

**A L'ATTENTION
DES PARENTS D'ELEVES**



La réservation pour des repas de cantine et des services de la garderie se font en ligne sur www.gestion-cantine.com

Les identifiants et mot de passe restent ceux que vous utilisez déjà, les identifiants seront communiqués dès que possible aux nouveaux utilisateurs.

Les réservations se font sur la même page :

« **Restauration Scolaire** » pour les repas

« **Accueil Périscolaire** » pour la garderie

Contrairement à la réservation des repas, la réservation Garderie se divise en deux parties ; celle du matin et celle de l'après-midi.

Pour le matin : il vous suffira de cocher « **M** » pour matin sur la journée concernée.

Pour l'après-midi : il vous suffira de cocher « **AM** » pour après-midi sur la journée concernée.

Pour des raisons d'organisation en lien avec notre prestataire, et du fait de la réservation en ligne plus aucun enfant ne pourra être admis aux services de la cantine s'il n'est pas inscrit.

Merci par conséquent de prendre vos dispositions.

Lorsque votre enfant est malade, le repas est à retirer **le jour même** avant 11h45 (afin de ne pas gêner le service) dans le lieu qui l'accueille habituellement. **Il n'y aura aucun remboursement.**

Les repas sont livrés par Monsieur Aymeric COURQUIN, traiteur à CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS.

Le prix du ticket sera de 3€60 (prix coûtant) et pourra évoluer en cours d'année selon la tarification du traiteur.

Précisons que ce prix ne comprend pas certaines fournitures et prestations : en effet, les 3 communes participent en fournissant le pain, l'eau, les locaux, le chauffage et le personnel communal qui assure le service et l'encadrement. Ces charges qui s'ajoutent donc au coût du repas, sont payées intégralement par les 3 communes.

En cas d'allergie, un certificat médical sera à produire par la famille afin que Monsieur Aymeric COURQUIN puisse préparer un repas adapté

La garderie du RPI est assurée à LEDINGHEM les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Le matin de 7h30 à 9h00. Tarif : 1.00 € de l'heure par enfant.
- Le soir de 17h00 à 18h30. Tarif : 1.00 € de l'heure par enfant.

Toute heure commencée et n'excédant pas les 30 minutes sera facturée 0.50 €

REGLEMENT

Garderie :

Chaque enfant fréquentant la garderie le soir pourra y apporter son goûter.

Les enfants désirant effectuer leurs devoirs pourront le faire, mais le personnel de garderie n'est pas là pour les y obliger.

Garderie, cantine et transport scolaire :

Au regard d'un certain nombre de comportements qui ne sont pas acceptables, les 3 municipalités ont souhaité mettre en place un système permettant de vous informer et de sanctionner au besoin les enfants sur les temps périscolaires (cantine et trajet en bus). **Il n'est plus question de tolérer des insultes et des violences, des enfants entre eux ou des enfants vis-à-vis du personnel communal.**

Ainsi, vous serez informés régulièrement, autant que nécessaire, du comportement de votre enfant. 5 rappels à l'ordre vaudront un courrier et une éventuelle convocation en mairie, et des exclusions pourront être prononcées au regard du comportement si aucune amélioration n'était constatée. Il est regrettable de devoir réfléchir à ce type de dispositif mais il en va de la qualité des temps périscolaires pour vos enfants.

Nous vous rappelons qu'en cas de difficultés, vous pouvez solliciter un entretien avec le Maire de votre commune pour évoquer les solutions à trouver ensemble.

Pour rappel : les enfants scolarisés à l'école de LEDINGHEM restent sur place pour manger. Ils restent le midi dans la salle polyvalente et sont encadrés Mesdames Méline LANNOY et Céline DUCROCQ, personnel communal de Ledinghem. Les enfants scolarisés à BLEQUIN et à VAUDRINGHEM prennent leur repas dans la salle des fêtes de BLEQUIN et sont encadrés par Mesdames Emmanuelle GOSSELIN et Véronique BEAUCHAMPS.

Les Maires des 3 communes du RPI.

✂-----
Merci de bien vouloir nous retourner ce coupon signé avant le 15 Septembre 2023.

Je soussigné(e) Monsieur Madame ⁽¹⁾

Responsable légal de/des l'enfant(s)

déclare avoir pris connaissance du règlement des services proposés par le RPI (cantine, garderie et bus).

À....., le
Signature,

(1) rayez la mention inutile